



FEEBAT DynaMOE COPRO PARCOURS COMPLET : Une maîtrise d'œuvre dynamique au service de la rénovation énergétique en copropriétés

PRÉREQUIS

- Connaître le fonctionnement d'une copropriété sur le plan administratif et iuridique
- Connaître le vocabulaire de la rénovation énergétique et de l'évaluation énergétique
- > Connaître les bases de la thermique des bâtiments
- > Connaître les bases des systèmes énergétiques en résidentiel
- > Test de positionnement à compléter avant le démarrage de la formation, selon le résultat du test, l'apprenant pourra se voir proposer une autre formation

NB : La validation de la formation est conditionnée à :

- · L'achèvement de toutes les séquences digitales (e-learning)
- · La validation des QCM d'évaluation du distanciel
- · La participation active à l'ensemble des classes virtuelles
- La présence physique et la participation active à l'ensemble des présentiels

Toute absence à une classe virtuelle ou à une partie de présentiel invalidera la formation.

OBJECTIFS

- Élaborer des stratégies de rénovation énergétique performante basées sur les volets techniques, financiers et humains
- > Se positionner, parmi l'audit énergétique et les autres dispositifs, dans le contexte de la rénovation énergétique en copropriété
- Promouvoir, auprès des copropriétaires, la rénovation énergétique performante en s'appuyant sur l'audit énergétique
- > Obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, pour les architectes et sociétés d'architectures, conformément à l'Annexe III du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018

PROGRAMME

ETAPE 1 en distanciel « DECOUVRIR L'ECOSYSTEME DE LA COPROPRIETE »

Durée : 5h30

- > Démarrage du parcours : 1er webinaire de présentation (1h)
- E-Learning 1 (2h) Temps donné à titre indicatif, chaque apprenant peut suivre à son rythme les séquences pédagogiques en distanciel asynchrone
 - > 4 séquences digitales
 - > S1- Connaître l'évolution des principes constructifs
 - > dans le temps
 - > S2- Connaître les objectifs énergétiques et
 - > environnementaux
 - > S3- Positionner l'audit énergétique parmi les autres
 - > dispositifs
 - > S4- Identifier les logiques d'acteurs
 - > QCM 1
- > Classe virtuelle 1 (2h30) Découvrir l'écosystème de la copropriété
 - > Objectifs pédagogiques liés :
- > Connaître l'évolution des principes constructifs dans le temps
- Identifier les obligations réglementaires liées à la maîtrise des consommations énergétiques
- > Identifier les impacts de la loi Climat et Résilience sur la gestion
- > des copropriétés
- Identifier les acteurs de la copropriété, leurs missions, leurs attentes et leurs contraintes

QUALITEL FORMATION T. +33 (0)1 42 34 62 52

Courriel: contact@qualitelformation.fr

Blended Learning

PUBLIC CONCERNÉ

- Architectes affiliés au FIF PL ou architectes associés d'une société d'architecture non affiliée au FIF PL
- Autre public : peut suivre la formation sans obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique

DURÉE

> 38,5 heures de formation (équivalent à 5,5 jours) dont 14h en présentiel et 12,5h de distanciels synchrones et 12h de distanciels asynchrones réparties sur minimum 5 semaines

COÛT

- > En inter-entreprises : 1 400 € HT par personne soit 1 680 € TTC (20% TVA)
- > En intra-entreprise : nous consulter

EFFECTIF

- > Minimum : 9 personnes
- > Maximum : 12 personnes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

> Blended learning : alternance de e-learning et de formations en présentiel et en classe virtuelle : pédagogie active et expositive (études de cas, exercices, quiz, échanges, jeux de rôle et mises en situation)

LES 🚹

> Obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, pour les architectes et sociétés d'architectures, conformément à l'Annexe III du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018





PROGRAMME (suite)

Programme et modalités :

- > Etude de cas 1 : Situer le contexte de la copropriété
- > Etude de cas 2 : Identifier les acteurs de la copropriété
- > Exercices en sous-groupe

ETAPE 2 en blended learning « LA METHODOLOGIE DE L'AUDIT ENERGETIQUE »

Durée : 23h40 (19h en distanciel et 4h40 en présentiel)

- > E-learning 2 (2h30) Temps donné à titre indicatif, chaque apprenant peut suivre à son rythme les séquences pédagogiques en distanciel asynchrone
 - > 6 séquences digitales :
 - > S5- Définir le confort thermique
 - > S6- Préserver le confort thermique en toute saison
 - > S7- Préserver la QAI en logement individuel
 - > S8- Préserver la QAI en copropriété
 - > S9- Préserver le confort acoustique en logement individuel
 - > S10- Préserver le confort acoustique en copropriété
 - > QCM 2
- > Classe virtuelle 2 : L'analyse des besoins (3h)
 - > Objectifs pédagogiques liés :
- > Identifier et reformuler les objectifs du projet
- > Préparer, mener et exploiter l'enquête auprès des occupants

Programme et modalités :

- > Etude de cas 1 : Qualifier la demande avec l'arbre de décisions
- > Etude de cas 2 : Adapter l'enquête occupants au projet
- > Exercices en sous-groupe
- > E-learning 3 (3h) Temps donné à titre indicatif, chaque apprenant peut suivre à son rythme les séquences pédagogiques en distanciel asynchrone
 - > 6 séquences digitales :
 - > S11- Planifier et mener une visite sur site
 - > S12- Répertorier les caractéristiques et les pathologies de l'existant
 - > S13- Choisir un isolant partie 1
 - > S14- Choisir un isolant partie 2
 - > S15- Prévenir l'humidité
 - > S16- Sécurité incendie de l'isolation thermique
 - > QCM 3
- > Classe virtuelle 3 : L'analyse du bâtiment existant (3h)
 - > Objectifs pédagogiques liés :
- > Rechercher les informations préalables à la visite et adapter la visite au type de copropriété
- Identifier sur site les pathologies évidentes avant de proposer un programme de travaux énergétique
- > Identifier sur site les atouts et contraintes du bâtiment
- Savoir évaluer sur site la qualité des équipements techniques en place dans la copropriété

Programme et modalités :

- > Etude de cas 1 : Rechercher les informations préalables à la visite
- > Etude de cas 2 : Repérer les pathologies, les atouts et les contraintes du bâtiment en Immersive Learning
- > Exercices en sous-groupe

Blended Learning

PUBLIC CONCERNÉ

- > Architectes affiliés au FIF PL ou architectes associés d'une société d'architecture non affiliée au FIF PL
- > Autre public : peut suivre la formation sans obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique

DURÉE

> 38,5 heures de formation (équivalent à 5,5 jours) dont 14h en présentiel et 12,5h de distanciels synchrones et 12h de distanciels asynchrones réparties sur minimum 5 semaines

COÛT

- > En inter-entreprises : 1 400 € HT par personne soit 1 680 € TTC (20% TVA)
- > En intra-entreprise : nous consulter

EFFECTIF

Minimum: 9 personnesMaximum: 12 personnes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

> Blended learning : alternance de e-learning et de formations en présentiel et en classe virtuelle : pédagogie active et expositive (études de cas, exercices, quiz, échanges, jeux de rôle et mises en situation)

LES 🛟

Obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, pour les architectes et sociétés d'architectures, conformément à l'Annexe III du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018





PROGRAMME (suite)

- > E-learning 4 (3h) Temps donné à titre indicatif, chaque apprenant peut suivre à son rythme les séquences pédagogiques en distanciel asynchrone
 - > 6 séquences digitales :
 - > S17- Elaborer, adapter et visualiser des choix de travaux
 - > S18- Connaître les systèmes énergétiques « individuels »
 - > S19- Connaître les systèmes énergétiques « collectifs »
 - > S20- Vocabulaire et réglementation de la chaufferie collective
 - > S21- Prévenir le sur ou sous-dimensionnement
 - > S22- Garantir l'équilibre du réseau
 - > QCM 4
- > Classe virtuelle 4 : Les scénarios de travaux (3h)
 - > Objectifs pédagogiques liés :
- > Repérer les éléments clés et l'état de fonctionnement d'une chaufferie
- > Savoir lire une synthèse d'audit énergétique
- > Analyser la cohérence de la modélisation de l'état initial du bâtiment avec la situation réelle
- > Proposer des solutions adaptées aux attentes et aux besoins du Bâtiment

Programme et modalités :

- > Etude de cas 1 : Analyser la cohérence de l'état initial
- > Etude de cas 2 : Optimiser les simulations énergétiques
- > Exercices individuels
- > Exercices en sous-groupe
- E-learning 5 (1h30) Temps donné à titre indicatif, chaque apprenant peut suivre à son rythme les séquences pédagogiques en distanciel asynchrone
 - > 3 séquences digitales :
 - > S23- Identifier et gérer les interfaces entre parois et métiers
 - > S24- Programmer des travaux de rénovation en site occupé
 - > S25- Connaître les aides financières mobilisables
 - > QCM 5
- Présentiel partie 1 : La faisabilité technique et économique (4h40)
 Objectifs pédagogiques liés :
- > Choisir un outil de calcul selon la taille de copropriété à étudier
- > Réduire l'impact environnemental du projet de rénovation
- > Identifier les dispositifs incitatifs et leurs impacts sur le financement des projets
- > Estimer la faisabilité économique du projet de rénovation

Programme et modalités :

- > Benchmarking sur les outils de calcul
- > Etude de cas 1 : Réduire l'impact environnemental du projet
- > Etude de cas 2 : Identifier les dispositifs incitatifs et estimer la
- > faisabilité économique du projet
- > Exercices en sous-groupe

ETAPE 3 en présentiel « LES FACTEURS CLES DE SUCCES »

- Présentiel partie 2 « Convaincre et accompagner les copropriétaires » (7h20)
 - > Objectifs pédagogiques liés :
- Construire et présenter les arguments pour la réalisation d'un audit énergétique auprès de la copropriété
- > Mobiliser les copropriétaires
- > Convaincre d'engager des travaux et préparer la suite de l'audit

Programme et modalités :

- Jeux de rôles pour convaincre la copropriété de faire réaliser un audit énergétique
- > Jeu de réflexion sur la mobilisation des acteurs de la copropriété
- > Atelier collaboratif pour créer le plan de communication
- > Jeux de rôles pour restituer l'audit énergétique
- > Synthèse sur la frise de la rénovation énergétique

Blended Learning

PUBLIC CONCERNÉ

- Architectes affiliés au FIF PL ou architectes associés d'une société d'architecture non affiliée au FIF PL
- Autre public : peut suivre la formation sans obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique

DURÉE

> 38,5 heures de formation (équivalent à 5,5 jours) dont 14h en présentiel et 12,5h de distanciels synchrones et 12h de distanciels asynchrones réparties sur minimum 5 semaines

COÛT

- > En inter-entreprises : 1 400 € HT par personne soit 1 680 € TTC (20% TVA)
- > En intra-entreprise : nous consulter

EFFECTIF

Minimum: 9 personnesMaximum: 12 personnes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

> Blended learning : alternance de e-learning et de formations en présentiel et en classe virtuelle : pédagogie active et expositive (études de cas, exercices, quiz, échanges, jeux de rôle et mises en situation)

LES 🕕

Obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, pour les architectes et sociétés d'architectures, conformément à l'Annexe III du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018

Courriel: contact@qualitelformation.fr





PROGRAMME (suite)

ETAPE 4 en présentiel « MES CHOIX »

- > Présentiel partie 3 « Définir le périmètre de son offre de conseil » (2h)
 - > Objectifs pédagogiques liés :
- > Situer son offre et sa posture dans la mission d'audit énergétique Programme et modalités :
- La FRISE de la rénovation énergétique pour définir le périmètre de son offre de conseil
- > Conclusion de la formation
- > Auto-évaluation sur la frise de la rénovation énergétique en sousgroupe

ÉVALUATION ET VALIDATION

- > 5 QCM pendant le parcours : score attendu : 80% de bonnes réponses pour chaque QCM
- L'attestation de formation permet d'obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, pour les architectes et sociétés d'architectures, conformément à l'Annexe III du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018. Les conditions sont les suivantes : être inscrit au CNOA + transmettre l'attestation de formation via le module France Renov de mon espace architectes.org

Blended Learning

PUBLIC CONCERNÉ

- > Architectes affiliés au FIF PL ou architectes associés d'une société d'architecture non affiliée au FIF PL
- > Autre public : peut suivre la formation sans obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique

DURÉE

> 38,5 heures de formation (équivalent à 5,5 jours) dont 14h en présentiel et 12,5h de distanciels synchrones et 12h de distanciels asynchrones réparties sur minimum 5 semaines

COÛT

- > En inter-entreprises : 1 400 € HT par personne soit 1 680 € TTC (20% TVA)
- > En intra-entreprise : nous consulter

EFFECTIF

Minimum: 9 personnesMaximum: 12 personnes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

> Blended learning : alternance de e-learning et de formations en présentiel et en classe virtuelle : pédagogie active et expositive (études de cas, exercices, quiz, échanges, jeux de rôle et mises en situation)

LES 🕕

Obtenir la reconnaissance d'auditeur énergétique en copropriétés, pour les architectes et sociétés d'architectures, conformément à l'Annexe III du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018

Courriel: contact@qualitelformation.fr